

**DELIBERATION N° 03 / 2026
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DYOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LEPINARD, Mme NAZEF, Mme JAABIRI, M. FLORIN, Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. FAVREAU

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme DIALLO à Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. DE SA TORRES à M. FAVREAU

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

Objet : Election des adjoints

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-7-2 et L.2122-10,

Vu la délibération N°1 du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

Vu la délibération N°2 du 21 mars 2026 portant fixation du nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant qu'il doit être procédé à l'élection des huit (8) Adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que conformément aux modalités de vote de l'élection des Adjoints au Maire, après un délai de 5 minute laissé aux candidats pour le dépôt des listes, M. le Maire informe l'Assemblée délibérante du nombre d'Adjoints et de la composition de(s) la liste(s) déposée(s), à savoir :

Considérant que le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : **33**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **33**
- Bulletins blancs ou nuls : **5**
- Suffrages exprimés : **28**
- Majorité absolue : **15**

A/ONT obtenu :

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des Adjoints au Maire dans les conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : PROCLAME les Adjoints au Maire candidats figurant sur la liste Limay Ensemble 2026 et **DIT** qu'ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

ARTICLE 2 : DIT que les Adjoints au Maire prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1^{ère} adjointe au Maire : Mme MACKOWIAK Ghyslaine
- 2^{ème} adjoint au Maire : M. BOURÉ Denis
- 3^{ème} adjointe au Maire : Mme TIZNITI Ghislane
- 4^{ème} adjoint au Maire : M. MÉNIRI Samir
- 5^{ème} adjointe au Maire : Mme EL HAJOUI Rachida
- 6^{ème} adjoint au Maire : M. BOUTRY Mickaël
- 7^{ème} adjointe au Maire : Mme BOULET Isabelle
- 8^{ème} adjoint au Maire : M. DADDA Mohamed

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 26/03/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election des adjoints

Date de transmission de l'acte : 23/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/03/2026

Numéro de l'acte : Delib-03-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260323-Delib-03-2026-DE

Date de décision : 23/03/2026

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées